



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 20 novembre 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Agriculture :**  
**L'indemnité compensatoire de handicaps naturels**  
**est en cours de paiement**

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans les territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques.

En Guadeloupe, cette aide peut être attribuée aux agriculteurs sur l'ensemble du territoire, à condition que plus de la moitié de leurs revenus soit issue de leur activité agricole, qu'il s'agisse d'élevage ou de productions végétales.

Le paiement de l'ICHN au titre de la campagne 2018 vient d'être lancé pour 850 agriculteurs pour un montant de près de 800.000 €, soit 941 € en moyenne par agriculteur bénéficiaire.

Les sommes (paiement effectué en intégralité en un seul versement) seront versées sur les comptes bancaires des agriculteurs concernés entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre 2018.

> Les agriculteurs ayant déposé un dossier encore incomplet à ce jour seront contactés par la DAAF afin de fournir les pièces complémentaires nécessaires à la finalisation de l'instruction de leur dossier.

*Contact presse :*

*Didier-Laurent Aubert, Chargé de communication*

*DAAF de Guadeloupe*

*06 90 75 28 88*

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle

[communication@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:communication@guadeloupe.pref.gouv.fr)

0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)

[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)